



Réalisation d'études métrologiques

Inclus dans l'offre socle



C'est quoi ?



La réalisation d'études métrologiques vise à évaluer les niveaux d'exposition des salariés à divers risques professionnels, tels que le bruit, les vibrations, l'ambiance lumineuse et les polluants atmosphériques.

Ces études s'inscrivent dans une démarche globale d'évaluation des risques professionnels.



Pourquoi faire ?

- Identifier et mesurer l'exposition des salariés à un risque donné.
- S'assurer du respect des valeurs réglementaires relatives à la santé et à la sécurité au travail.
- Mettre en place des actions de prévention adaptées et sensibiliser les salariés aux risques identifiés.



Concrètement, comment ça se passe ?

Un préventeur AST se rend dans votre entreprise pour :

- Réaliser des mesures dans des conditions réelles de travail, garantissant ainsi la pertinence des données recueillies.
- Restituer les résultats obtenus et sensibiliser les salariés aux risques identifiés, leur permettant de mieux comprendre les enjeux liés à leur santé.
- Accompagner l'entreprise dans l'élaboration et la mise en œuvre de son plan d'action, en proposant des solutions concrètes pour réduire les risques et améliorer les conditions de travail.



Pour plus d'informations sur la réalisation d'études métrologiques, consultez votre parcours prévention.

Retrouvez-nous sur le site

www.actionsantetravail.fr

